

Ecole Primaire de Villeperdue
3 Chemin de la Godinière
37260 Villeperdue
Téléphone : 0247262959
Mail : ec-villeperdue@ac-orleans-tours.fr

**Procès verbal du conseil d'école
du lundi 15 octobre 2018**

Personnes présentes :

- **Enseignants** : Mmes ROCHE, SOULAS, MOREVE, TRANCHANT et Mr GOSSAUME
- **Directrice** : Mme PHILIPPONNEAU
- **Les représentants de la municipalité** : Mr MARIAU , Mr GAUTHIER
- **Les représentants des parents d'élèves** : Mmes MORIN, GARREAU, COVCIC, GALAIS, MOUSNY
- **ATSEM** : Mme PRIEUR

Personnes excusées :

- **IEN** : Mme DELAFONT
- **ATSEM** : Mmes PEGUE, GROSLERON
- **enseignants** : Mmes BURGUY, BOURLIOT
- **Parents élus** : M. LESAULNIER, Mmes ARNAUD, PUAAULT, et GOMBERT

Le conseil débute à 18h10.

I) Election des représentants des parents d'élèves

Le scrutin s'est tenu **le vendredi 12 octobre 2018** de 13h00 à 17h00 avec un taux de participation de 41,07 % sur 168 inscrits (51,18 % en 2017, 51,69% sur 178 inscrits en 2016, 51,88% sur 160 inscrits en 2015, 62,58% sur 163 inscrits en 2014, 57,65 % sur 170 inscrits en 2013). La liste unique est donc élue avec 100% des suffrages valablement exprimés. Sont élus dans l'ordre de la liste :

- Titulaires : Marine Garreau, Julie Morin, Alexandra Mousny, Sonia Galais, Nadège Covcic
- Suppléants : Odile Puault , Stéphanie Arnaud, Stéphanie Gombert, Vincent Lesaulnier

II) Effectifs, organisation des classes et des enseignements

L'école accueille actuellement 123 élèves répartis sur 5 classes (2 inscriptions effectuées la semaine dernière).

- Classe de Mme ROCHE, classe 1 : 25 élèves, 14 PS et 11 MS.
- Classe de Mme SOULAS, classe 2 : 25 élèves, 13 GS et 12 CP.
- Classe de M. GOSSAUME, classe 3 : 23 élèves, 10 CP et 13 CE1.
- Classe de Mme TRANCHANT, classe 4 : 25 élèves, 9 CE1 et 16 CE2.
- Classe de Mme BURGUY et Mme PHILIPPONNEAU : 25 élèves, 18 CM1 et 7 CM2.

Concernant les adultes encadrant les élèves : Caroline BURGUY assure toujours la décharge de direction le vendredi. Fabienne MOREVE est titulaire remplaçante en zone d'intervention limitée (ZIL) rattachée à l'école de Villeperdue. Audrey BOURLIOT est remplaçante brigade départementale rattachée à l'école de Villeperdue. Anne GARNIER, ancienne assistante de vie scolaire, a obtenu son concours donc ne travaille plus sur l'école.

Les classes maternelles bénéficient toujours de l'aide précieuse de Mélisande PEGUE, et Peggy PRIEUR ainsi que celle d'Amélie GROSLERON.

Les CP, séparés sur deux sites, se regroupent le vendredi après-midi pour le cours d'EPS avec M. GOSSAUME. D'autres décloisonnements seront programmés dans l'année afin que les CP se trouvant sur le site de la maternelle se retrouvent avec ceux de la classe de CP/CE1.

Les élèves de CP et ceux de CE1 ont passé en début d'année les évaluations nationales.

III) Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école doit être voté lors du premier conseil d'école. Il est modifié pour y ajouter l'article concernant l'interdiction du téléphone portable au sein des écoles primaires.

Vote à l'unanimité de l'avenant au règlement intérieur.

Le nouveau règlement sera envoyé par mail aux parents ayant communiqué leur adresse mail sur les fiches de renseignements et photocopié pour les autres.

IV) Sécurité à l'école

- **Alertes incendie** : 2 exercices au minimum sont à effectuer au cours de l'année. Le premier s'est déroulé le vendredi 28 septembre à 10h20 sur le site de la mairie. Le système d'alarme fonctionne correctement et l'exercice s'est bien déroulé. Sur le site de la Godinière, l'exercice a eu lieu à 10h30 et s'est également bien déroulé. Le prochain sera programmé au cours des périodes prochaines.
- **PPMS** : 2 exercices sont à effectuer. Un exercice PPMS attentat/ intrusion sera fait au retour des vacances d'octobre. Le second, PPMS risque majeur sera fait avant les vacances de février.

Les protocoles et lieux de regroupement restent les-mêmes qu'au cours des années précédentes.

V) Les projets pour l'année scolaire 2018/2019

Piscine au Spadium de Monts pour les CM1/CM2 en période 1, en période 3 pour les CE1/CE2 de la classe de Mme Tranchant et en période 4 pour les GS/CP/CE1 des classes de Mme Soulas et M. Gossaume.

Pour la musique, notre demande d'intervenant au CFMI a été refusée. La mairie indique qu'il n'y a pas d'intervenant musical du côté de la communauté de communes. Donc pas d'intervenant musical à nouveau cette année.

- Pour toute l'école :

- Photographies : le vendredi 19 octobre. Changement cette année, photographe de Bléré.
- « Lire c'est partir » (livres à 8 euro) reconduit cette année.
- Bibliothèque toutes les 3 semaines

- Ecole et cinéma : pour les 5 classes de l'école. Aucune aide financière n'est accordée. La question de la prise en charge du transport par la communauté de communes a été évoquée par la mairie. La mairie se renseigne sur ce point.
- Le projet d'école est à refaire cette année.
- APC imposés sur le thème de la lecture : développer le plaisir de lire. La bibliothèque de Villeperdue sera peut être sollicitée pour être utilisée sur les temps d'APC.

- Par classe :

- Classe 1 : pas de sortie en période 1. Le projet de classe étant le suivant : nature et écologie. Sur ce thème, une sortie de fin d'année est envisagée au jardin de Chaumont, une rando contée au printemps avec l'intervention bénévole de JF Talon(conteur), école et cinéma et participation aux Usépiades ou aux jeux d'orientation comme chaque année.
- Classe 2 : Rando contée(château de Candé) le 4 octobre, piscine, école et cinéma, les Usépiades ou orientation
- Classe 3 : rando contée du 4 octobre, piscine, école et cinéma, course longue, projet roller.
- Classe 4 : rando contée pour les 9 CE1, piscine, école et cinéma, projet de jardin pédagogique (Mr d'argent va intervenir sur ce thème), sortie dans le bois du château de Villeperdue, des sorties à la gloriette à Tours et au jardin de Chaumont, sont envisagées.
- Classe 5 : Correspondance avec la classe des élèves de CM2 de l'école Ambroise Paré d'Amboise. Projet qui va débiter au retour des vacances. Deux rencontres prévues au cours de l'année. Avec également, école et cinéma, piscine, course longue.

VI) La coopérative scolaire

Solde au 01/09/2018 : **2662,22€**

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Achat de classe	8	Participation de début d'année des parents	976
Transport pour les sorties	1306	Remboursement initiative	30
		Vente sac initiative	8
TOTAL	1314	TOTAL	1014

A venir :

+ dépenses :

- achats de classe
- dépenses de sorties scolaires
- abonnements de classes cotisation USEP
- photos de classes
- frais de tenue de compte

+ recettes :

- photos de classes
 - participation mairie. Le budget affecté par la mairie (4,30 euros) est à actualiser avec les 123 élèves.
- Usep
- la benne à papier

Solde au 15/10/2018: **2362,22€**

L'équipe enseignante remercie vivement les membres de l'APE pour leur engagement aussi bien sur le plan humain que sur le plan financier. Il y a eu également, comme pour la coopérative scolaire, une baisse de l'aide financière des familles à l'APE mais les familles participantes ont été plus généreuses.

VII) Relations mairie

- travaux : Remerciements pour l'efficacité des interventions lorsque les services de la mairie sont appelés. Les rebords autour des arbres ont été enlevés.
Pour les nouvelles classes, l'architecte a été choisi. La mairie espère une ouverture à la rentrée 2020.
- le CARM n'intervient plus sur les ordinateurs de l'école. Les mairies seront sollicitées.
- budget et commandes : changement de la photocopieuse, beaucoup plus moderne (quota pour les photocopies couleur). L'APE s'étonne de l'article dans la nouvelle république évoquant une quantité de photocopies importante à l'école de Villeperdue. La mairie indique une hausse significative chaque année du nombre de photocopies pour chaque enfant.
- Un nouveau vidéo projecteur a également été commandé. Les commandes de classe sont validées par les mairies et gérées par l'enseignant de chaque classe.
- Centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale : l'école participera à cette commémoration dans les classes.

Les prochains conseils d'école auront lieu les mardi 5 février et jeudi 13 juin à 18h.

Le Spectacle de Noël financé par l'APE aura lieu le 7 décembre 2018.

La fête de l'école aura lieu le 28 juin.

Questions diverses :

La séance est levée à 19h44

La directrice, Mme Philipponneau

La secrétaire de séance, Mme Roche